

FEDERATION ALGERIENNE DE HAND BALL

LIGUE REGIONALE DE HAND BALL

Maison de Jeunes Saidi Rachid -BATNA- TEL/FAX : 033.80.51.8

commission de règlement qualification et de discipline

P.V.N° 16

REUNION DU.04/04/2018

<u>Membres Présents:</u> MM. HAMICHE SALAH	PRESIDENT
BAADACHE HAMID	MEMBRE
BOUMEDIENE ALI	MEMBRE

Ordre du *j*our

- AFFAIRES DISCIPLINAIRES

AFFAIRE N° 82

Rencontre IJSK – MTAA du 27/03/2018

- Vu le rapport des arbitres.
- Vu le rapport du délégué.
- Attendu que le joueur KOUADERI DJELLAL licence n°09/02, de l'MTAA AIN AZEL signalé pour attitude et remarques désobligeantes envers arbitres.

LA CRQD DECIDE :-

- Le KOUADERI DJELLAL licence n°09/02, de l'MTAA AIN AZEL est suspendu pour (02) matchs fermes à compter du 04.04.2018
Une amende de 10 000.00 da est infligée à l'équipe de l'MTAA AIN AZEL payable sous quinzaine (ART 60 du BSDF).

AFFAIRE N° 83

Rencontre ASO – ARB du 31/03/2018

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport des arbitres
- Vu le rapport du délégué.
- Attendu que le joueur HAMOUCHE MED licence n°12/01 de l'ARB BISKRA a été signalé pour tentative d'agression envers arbitres.

LA CRQD DECIDE :-

- Le joueur HAMOUCHE MED licence n°12/01 de l'ARB Biskra est suspendu pour (06) mois fermes à compter du 04.04.2018.
- Une amende de 50 000.00 da est infligée au club ARB BISKRA payable sous quinzaine (Art 07 du BSDF)

AFFAIRE N° 84

Rencontre ASO – ARB du 31/03/2018

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport des arbitres
- Vu le rapport du délégué.
- Attendu que le joueur BESSAI S licence n°12/09 de l'ARBISKRA a été signalé pour tentative d'agression envers arbitres.

LA CRQD DECIDE :-

- Le joueur BESSAI S licence n°12/09 de l'ARB Biskra est suspendu pour (06) mois fermes à compter du 04.04.2018.
- Une amende de 50 000.00 da est infligée au club ARB BISKRA payable sous quinzaine (Art 07 du BSDF)

